ACADÉMIE
DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Nantes

Nantes, le 20/11/2026

Division de l'Enseignement Privé
DEP
Dossier suivi par :
Marie-Noëlle GAMPP
Tél : 02 40 14 63 55
Mél : ce.dep@ac-nantes.fr

N°2026 - 24
8, rue du Général Marguerite
BP 72616
44326 Nantes CEDEX 03

Le Recteur de la Région Académique Pays de la Loire,
Recteur de l'Académie de Nantes,
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs des établissements
d'enseignement du second degré privé
sous contrat d'association

Objet : Reconversion – changement de discipline des personnels enseignants du second degré privé sous contrat – rentrée scolaire 2027.

La présente circulaire a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles les enseignants des établissements privés sous contrat pourront solliciter un changement de discipline au sein de leur échelle de rémunération, pour la rentrée 2027.

Ce dispositif, coordonné par la division de l'enseignement privé, en lien avec le corps des inspecteurs vise à tenir compte des souhaits individuels d'évolution professionnelle et de mobilité des candidats.

Conformément à l'article L914-1 du code de l'éducation, les enseignants déclarés en perte d'heures ou de contrat, doivent bénéficier d'une priorité de réemploi. Afin d'anticiper ces situations pour l'année scolaire 2027-2028, il serait opportun d'avoir un échange avec les enseignants susceptibles d'être concernés pour les inviter à anticiper la reconversion et déposer un dossier.

Vous trouverez en annexe 1 le dossier de reconversion à compléter en veillant à la complétude de celui-ci et à la conformité des pièces requises. Une attention particulière devra être portée au plan de formation, à la pertinence et à la faisabilité de celui-ci, aux motivations de l'enseignant et à la cohérence de son projet.

Le dossier de reconversion à compléter est également disponible en téléchargement sur démarche numérique.

Les dossiers de reconversion - changement de discipline complétés et signés seront à déposer avant le mercredi 16 décembre 2026 sur démarche numérique :
https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/projet-de-reconversion-professionnelle-enseignement-privé-Academie-de-Nantes

Une copie du dossier sera également à envoyer à Formiris : contact.ouest@formiris.org

Aucun dossier ne sera pris en compte après la date du 16 décembre 2026.

Les demandes de reconversion seront examinées par les corps d'inspection des disciplines d'origine et d'accueil afin d'étudier la pertinence des projets et des capacités d'accueil de la discipline. Dans cette perspective, des entretiens avec les corps d'inspection peuvent être organisés.

Copie : Monsieur VAUTOUR Fabien, Doyen IA-IPR
Madame BERNARD, Doyenne IEN-ET-EG
FORMIRIS
DDEC 44-49-53-72-85

Les enseignants seront informés par courrier de la suite réservée à leur demande. Les enseignants qui auront obtenu un accord sur le changement de discipline souhaité pourront participer au mouvement 2027 dans le cadre de leur nouvelle discipline.

Si la demande de reconversion – changement de discipline, est susceptible d'être accompagnée par **un congé de formation**, un dossier, complété par l'enseignant, sera à renvoyer à la DEP pour le **jeudi 7 janvier 2027** au plus tard. Il convient de se référer à la circulaire relative aux demandes de congés de formation.

Les congés de formation seront examinés lors de la CCMA en mars 2027.

Je vous remercie de votre collaboration.

Pour le recteur et par délégation
La cheffe de la division
Corinne LAMBERT

DEP
Tél : 02 40 14 63 50
Mél : ce.dep@ac-nantes.fr
8 rue Général Margueritte,
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03